

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 209-22 C

**Objet : RS - Communication du bilan de la 4e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare**

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmats à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Conseil communautaire du 08 décembre 2022**

délibération n° 209-22 C

objet **RS - Communication du bilan de la 4e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare**

---

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que l'exploitation du parc évènementiel du Phare a été confiée à la société dédiée Savoieexpo Evènements, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), en concession, pour la modernisation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc évènementiel du Phare, composé du parc des expositions et du Phare.

Le contrat de DSP a été conclu pour une durée de 25 ans (du 19 janvier 2018 à 2042) entre :

- le délégant : Grand Chambéry,
- le délégataire : la société dédiée Savoieexpo Evènements, agissant en tant que mandataire du groupement d'entreprises, constitué de Savoieexpo Evènements et de la société S-Pass.

La société Savoieexpo Evènements est une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) détenue à 100 % par l'association Savoieexpo.

Savoieexpo Evènements a établi un contrat de subdélégation avec la société S-Pass pour une durée de 6 ans.

La législation impose au délégataire la production d'un rapport annuel à l'autorité délégante.

Savoieexpo Evènements et la société S-Pass ont ainsi produit un rapport complet disponible en consultation à la direction des grands équipements et dont le diaporama joint en annexe présente une synthèse.

Il demeure néanmoins une réserve concernant la catégorisation des biens de retour et des biens de reprise qui nécessite une analyse complémentaire.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte du rapport 2021 émis par le délégataire avec la réserve soulevée, constituant ainsi le 4<sup>e</sup> bilan de l'actuelle DSP.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n° 272-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Phare,

**Vu** l'avis de la commission grands équipements et relations avec les clubs sportifs du 14 novembre 2022,

**Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 6 décembre 2021,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : prend acte** du bilan de la 4<sup>e</sup> année d'exploitation du parc évènementiel du Phare avec la réserve précisée ci-dessus.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **209-22 C**

Objet de l'acte : RS - Communication du bilan de la 4e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 9 - Culture

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) : Bilan de la 4ème année

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28598H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28598H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022